

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Carburants d'aviation durables («ReFuelEU Aviation»)	
Sujet	
3.20.01 Transport aérien de personnes et fret	
3.60.02 Industrie pétrolière, carburants	
3.60.05 Energies douces et renouvelables	
3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	
3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone	
Priorités législatives	
Déclaration commune 2021	
Déclaration commune 2022	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0205(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2; Règlement du Parlement EP 57
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/06921